que ces bons républicains. (Protestations à gauche.) Parce que les instituteurs sont des agents électoraux, nous sommes de mal vaincus, doivent leur piège parlementaire. (Nouvelles protestations à gauche.)

M. Deschanel. — Que diriez-vous si nous prétendions que les membres de la droite doivent aux prêtres leur piège au Sénat?

M. Jaurès. — En tout cas les prêtres ne font pas partie d'une agence de désertion et de trahison! On ne peut contester que les instituteurs ont été transformés, depuis plusieurs années, en agents électoraux. (Très bien! à droite.)

M. Hubert. — En déclarant que nous leur devons nos sièges, en prétendant que nous leur avons fait des concessions pour être élus, vous nous avez injuriés et il nous sera difficile d'oublier cette injure. (Très bien! sur quelques bancs à gauche.)

M. Jaurès. — Je ne vous ai pas injuriés. J'ai constaté un fait. Il n'est pas vrai de dire comme on l'a fait que nous allions chercher nos directions à Rome. Pour mon fait, je ne m'inspire que de ma conscience et de l'exemple de mes ancêtres dont je m'efforce d'être digne. D'ailleurs, j'ai le droit de rappeler que le Saint-Père a fait au drapeau français un honneur qu'il n'a fait à aucun autre, en le portant à ses lèvres au cours d'une récente cérémonie publique. (Vifs applaudissements à droite.)

La question qui se pose est celle de savoir ce que le Gouvernement fera vis-à-vis des fonctionnaires infidèles à leur devoir. J'attends encore la réponse. Un Gouvernement ne peut être fort qu'à la condition de n'abandonner aucun droit. Je comprends les inquiétudes patriotiques de M. le président du Conseil. Les incidents de ces derniers jours ont été préparés par la C. G. T. Tous les bons citoyens doivent s'insurger contre les *pronunciamento* militaires, qu'ils viennent d'en haut ou d'en bas. Le Sénat doit être unanime pour défendre le patrimoine que nos aïeux nous ont légué. La France est la patrie de l'espérance; quelle qu'ait été la défaillance de quelques-uns, espérons toujours. (Vifs applaudissements à droite.)

M. de Lamarzelle de nouveau à la tribune

M. de Lamarzelle. — M. le Président du Conseil m'a prêté des allégations qui ne sont pas les miennes. Ce que je dis, c'est qu'il y a des instituteurs qui se sont compromis criminellement contre la nation, qui ont proclamé qu'ils se mettaient sous le drapeau de la C.G.T. que M. Clemenceau a appelée une institution de désertion et de trahison. Ces instituteurs là, je m'attendais à ce que le président du Conseil déclarât qu'ils cesseraient d'enseigner dans nos écoles. Je n'ai pas dit que les milliers d'instituteurs adoptaient le programme du Congrès de Chambéry, j'ai dit que des milliers d'instituteurs étaient sous la domination de la C.G.T.

M. Barthou. — J'ai dit que le Gouvernement avait pris l'initiative de déposer ces jours-ci un projet.

M. de Lamarzelle. — Je vous remercie et je vous réponds: Faites, mais faites vite, il faut tarir la source du mal. La nation vous en sera reconnaissante. (Vifs applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.)

La discussion est close.

Les ordres du jour

Le président annonce qu'il est saisi de deux ordres du jour: le premier, signé de M. Lintilhac, est ainsi conçu:

Le Sénat, approuvant les déclarations du Gouvernement relativement à l'école laïque, confiant dans sa fermeté et son patriotisme pour exiger de tous le respect des institutions et des lois de la République et pour garantir l'enseignement public de toute atteinte, passe à l'ordre du jour.

Le second, signé de M. Cazeneuve, est libellé comme suit:

Le Sénat approuvant les déclarations du Gouvernement sur les devoirs professionnels du corps enseignant et l'hommage qu'il a rendu à son patriotisme, passe à l'ordre du jour.

M. Barthou. — Je demande au Sénat d'adopter l'ordre du jour de M. Lintilhac et ses collègues.

Le président annonce qu'il a reçu un troisième ordre du jour signé de MM. Milliès-Lacroix et Aimond et ainsi conçu:

Le Sénat approuvant les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour.

M. Lintilhac déclare se rallier à cet ordre du jour.

M. Barthou. — Le débat ne peut se terminer par un vote équivoque. Je me suis expliqué sur le caractère illégal des syndicats d'instituteurs. J'ai voulu désindiscriminer le corps des instituteurs de traits regrettables mais isolés, mais l'ordre du jour de M. Cazeneuve limitant l'approbation du Sénat à cette partie de ma discussion. Or, j'ai en outre signalé et flétri les agissements de la C.G.T., dangereux pour l'ordre social. J'ai rappelé les mesures prises par le Gouvernement, j'ai indiqué qu'il pouvait être nécessaire de compléter la législation actuelle.

M. Cazeneuve déclare retirer son ordre du jour.

L'ordre du jour de MM. Milliès-Lacroix et Aimond est adopté par 263 voix contre 17, sur 255 votants.

Le chapitre 119me du budget de l'Instruction publique est adopté.

Le Sénat s'ajourne à jeudi 9 heures 1/2 et fixe à la séance de l'après-midi la discussion du projet de loi portant autorisation d'engager des dépenses pour le maintien de la classe libérable au 1er octobre prochain.

La séance est levée à 7 heures 05.

LES SINISTRES MARITIMES

NAUFRAGE D'UN VOILIER

Londres, 28 mai. — Ce matin, par suite du brouillard, le voilier français à deux mats « Jeanne », venant d'Espagne et allant à Dunkerque, a touché les rochers de Mall Bay à Guernesey. Le équipage, composé de cinq hommes, s'est réfugié sur les rochers. On craint que le bateau ne soit totalement perdu.

SANS NOUVELLES D'UN PAQUEBOT

Cherbourg, 28 mai. — On est inquiet ici sur le sort du paquebot « Serk », qui assure le service entre Guernesey et Cherbourg. Le « Serk », parti hier matin de Guernesey, n'était pas encore arrivé cet après-midi à Cherbourg. De plus, aucun sémaphore n'a de nouvelles du navire.

ACCIDENT A BORD D'UN CONTRE-TORPILLEUR

Cherbourg, 28 mai. — A la suite de la rupture d'un tuyau de chaudière, une explosion vient de se produire sur le contre-torpilleur « Gabion » deux matelots chauffeurs ont été grièvement blessés sur tout le corps.

LE « KŒNIG-ALBERT » RENFLOUÉ

Danzig, 28 mai. — Le croiseur-cuirassé « Kœnig-Albert » a pu être dégagé ce matin de l'endroit où il s'était échoué. Il a été remorqué jusqu'en pleine mer.

UN VAPEUR ALLEMAND COULE

Brest, 28 mai. — Le vapeur allemand « Okawango » de Stettin, trompé par la brume, a touché la base de Bridy, en face de l'île d'Ouessant. Il a coulé à pic. L'équipage a pu être sauvé.

Les Incidents Militaires

Les Manifestations contre la loi de trois ans

INCIDENTS A REIMS

Reims, 28 mai. — Un sous-officier du 22e régiment de dragons, qui était en surveillance, aux abords de la caserne, ayant remarqué les allures étranges de deux individus, qui abordaient les soldats et leur présentaient un papier à signer, les fit arrêter. Conduits au commissariat le plus voisin, ils furent trouvés porteurs d'une pétition contre la loi de trois ans. Après interrogatoire, ils ont été remis en liberté. Néanmoins, ils seront poursuivis pour excitation de soldats à la révolte, car il a été établi qu'ils avaient, dans un café voisin, tenu à des soldats des discours les invitant à manifester contre le maintien de la classe.

CONDAMNATION D'UN CAPORAL A CHAMBERY

Chambéry, 28 mai. — Le colonel du 97e d'infanterie vient de punir de 15 jours de prison et de casser de son grade un caporal qui, au cours des manœuvres en montagne s'est fait photographier par un opérateur ambulant avec, sur son uniforme, ces mots: A bas les trois ans.

UN CAFE CONSIGNE A VERDUN

Verdun, 28 mai. — On sait que le général gouverneur a pris une décision consignant, à la troupe, un café, tenu par le secrétaire de « l'Aurore Sociale de Verdun » et dans lequel des avis avaient été apposés protestant contre la loi de trois ans.

De plus, dans ce même café, une permanence était établie où les soldats amenés par des camarades signaient des protestations contre la dite loi de trois ans.

Manifestation patriotique de territoriaux, à Perpignan

Perpignan, 28 mai. — Au cours de la cérémonie de la présentation du drapeau, les hommes du 126e régiment territorial ont poussé des cris de: « Vive la France », « Vive la Patrie! »

Ils ont ensuite demandé que le régiment ait l'honneur de défiler dans les rues, musique en tête et drapeau déployé.

Lorsque le régiment est allé porter le drapeau au domicile du colonel, il fut l'objet de manifestations de sympathie de la part de la population.

La propagande antimilitariste

LES PERQUISITIONS

A PARIS

A la Bourse du Travail

Paris, 28 mai. — M. Vaissière, commissaire de police, s'est rendu à la Bourse du Travail. Il a levé les scellés, qui avaient été apposés lundi sur deux coffres-forts, notamment au syndicat de l'alimentation. Le magistrat a saisi dans ces coffres de nombreux exemplaires du « Manuel du Soldat », ainsi que des placards anarchistes prêchant la désertion.

A la Confédération Générale du Travail

Paris, 28 mai. — A la Confédération générale du travail, où il a procédé aux mêmes opérations, le commissaire a saisi un exemplaire du « Soldat », de M. Yvetot, et plusieurs affiches. Il s'est également emparé de plusieurs circulaires, qui avaient été adressées en 1902 aux Bourses du travail.

A REIMS

Reims, 28 mai. — Dans la matinée, de nouvelles perquisitions ont été opérées chez les antimilitaristes connus. De nombreux documents ont été saisis et envoyés à M. Drioux, juge d'instruction à Paris.

A BREST

Brest, 28 mai. — De nouvelles perquisitions ont été opérées chez deux militants connus. Une correspondance volumineuse, des tracts et des brochures antimilitaristes ont été saisis. On a trouvé chez un ouvrier révoqué de l'arsenal des lettres le félicitant pour un acte de sabotage de fils télégraphiques commis l'été dernier.

A MARSEILLE

Affiches antimilitaristes lacerées sur l'ordre de la Préfecture

Marseille, 28 mai. — Des affiches de la C.G.T. contre la loi de trois ans, et du parti socialiste unifié, contre le maintien de la classe, avaient été apposées cette nuit dans les principales rues de la ville. En vertu d'ordres donnés par la préfecture, les agents ont lacéré toutes les affiches de la C.G.T. et une partie des affiches du parti socialiste. Ils ont en outre opéré diverses arrestations.

UN MANIFESTE DE LA C. G. T.

Paris, 28 mai. — A l'issue de la réunion tenue hier soir, rue Grange-aux-Belles, la Confédération générale du travail a rédigé un manifeste contre les trois ans et pour la continuation de l'œuvre de propagande et d'action antimilitaristes.

La manifestation de l'Union des Syndicats, qui devait avoir lieu le 1er juin, est remise à un délai assez rapproché, le 8 juin, au Pré-Saint-Gervais, dit-on.

Les Conséquences de l'Etranglement

Deux témoignages

Paris, 28 mai. — M. Morizet, dit la *Liberté*, croit pouvoir abuser du démenti parce que son entretien avec l'abbé Wetterlé n'eut pas d'autre témoin que son compère Grumbach, correspondant de l'*Humanité* en Alsace. Il se trompera personne.

D'ailleurs, si l'abbé Wetterlé s'est toujours opposé à ce que les propos de M. Morizet fussent rendus publics par la voie des journaux, il n'a pas eu un instant la pensée de les cacher à ses amis. Et dès maintenant des témoignages se produisent.

Notre confrère, M. Savarit, rédacteur à l'*Echo de Paris*, adresse la lettre suivante à la *Liberté*:

Paris, 27 mai 1913.

Mon cher confrère,

Je rentre d'Alsace-Lorraine, où il y a déjà douze jours, le 16 mai, à Colmar, l'abbé Wetterlé m'avait révélé textuellement les très graves, les criminelles paroles prononcées par M. Morizet, ainsi que les paroles non moins odieuses prononcées antérieurement par M. Grumbach à presque tous les représentants de l'Alsace-Lorraine.

Comment MM. Morizet et Grumbach osent-ils démentir des paroles que toute l'Alsace, hélas! connaît?

Veuillez croire, etc.

Dans une lettre qu'il a adressée au *Matin* et que public notre confrère, M. H. Floury, libraire-éditeur, boulevard des Capucines, confirme les déclarations de l'abbé Wetterlé.

Un démenti de l'abbé Wetterlé

Paris, 28 mai. — Le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, par la plume même de l'abbé Wetterlé, donne, ce matin, un dernier et formel démenti:

Il est parfaitement exact que j'ai présenté M. Morizet à M. Drumm et il est fort possible qu'à cette occasion j'aie fait remarquer à mon collègue que le rédacteur de l'*Humanité* avait reproduit avec la plus grande exactitude les déclarations que je lui avais faites et que j'avais d'ailleurs pris la précaution de consigner par écrit. *Cela ne signifie nullement que j'ai mal compris ou mal interprété les paroles qu'il a lui-même prononcées. Quant aux injures de M. Grumbach, elles ne m'atteignent pas. Tout mauvais cas est noble. Ai-je eu le tort de le recevoir sans témoins? Il abuse de cette circonstance. Le témoignage de ma conscience d'honnête homme me suffit comme il suffira à tous ceux dont l'estime a pour moi quelque valeur.*

Ma mémoire n'a eu aucune défaillance; de cela je suis parfaitement sûr et je n'ai exagéré en aucune manière les paroles prononcées devant moi. Je maintiens avec la plus grande énergie ce qui se trouve rapporté dans l'article de la Liberté *et refuse toute autre polémique sur ce sujet.*

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

LEUR NOMBRE AUGMENTE SANS CESSE

Paris, 28 mai. — Il résulte d'une enquête faite par la « Patrie » qu'en 1906, un million quarante-six mille neuf cent cinq étrangers étaient établis à demeure en France. En 1911, le nombre des étrangers passait à un million cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-seize. Ces chiffres ne comportent que le relevé des étrangers répartis sur le territoire français, à l'exception de Paris et du département de la Seine. La capitale et sa banlieue groupent à elles seules le tiers des étrangers installés en France. A l'heure actuelle il n'y a pas moins de 300.000 étrangers. Et l'envahissement suit une marche ascendante que constatent les statistiques établies par le bureau spécial de la préfecture de police chargé du recensement de la population exotique.

Il faut ajouter que, depuis le début de la guerre d'Orient, les Ottomans, les Bulgares, les Roumains, les Grecs affluent en France.

Le nouvel évêque de Constantine

Paris, 28 mai. — La « Croix » reçoit de Rome le télégramme suivant:

« Mgr Jules Boussière, vicaire général d'Oran, est nommé évêque de Constantine.

» Mgr Gazaniol, qui renonce au siège de Constantine, est nommé évêque titulaire de Modra. »

M. Jules Boussière, né dans le diocèse d'Albi, en 1860, a été ordonné prêtre en 1884. Chanoine d'Oran depuis 1899, il est vicaire général du diocèse depuis 1911.

LES CONGRÈS

A L'UNION GÉNÉRALE DES AGENTS DU SERVICE ACTIF DES DOUANES DE FRANCE ET DES COLONIES

Paris, 28 mai. — Le huitième Congrès de notre association se tiendra à Paris, salle Ludo, 86, avenue de Clichy, à Paris, les 3, 4, 5 et 6 juin prochain.

Les séances auront lieu de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

Ordre du jour: lecture des rapports sur la situation morale et financière de l'Union; traitements, retraites, avancement automatique, indemnités de résidence, régime disciplinaire, hygiène des casernes, situation des douaniers coloniaux, repos hebdomadaire, questions diverses.

L'AGITATION EN PORTUGAL

NOUVEAUX INCIDENTS

Coimbre, 28 mai. — De nouveaux désordres se sont produits à Coimbre. Un groupe de gens du peuple ont attaqué une maison d'étudiants rue Coluibo. Des étudiants ont blessé un employé de commerce et un ouvrier.

Un peloton de cavalerie qui arrivait à Coimbre a essuyé des coups de feu tirés des fenêtres des maisons. La troupe a riposté; 40 étudiants ont été arrêtés.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 28 mai.

LA CHAMBRE

L'interpellation Guiot

M. Guiot, l'interpellateur de demain, est venu à l'heure à la Chambre, informé sans doute, il a répété ce que nous avons dit, hier. Il se défend de vouloir porter les débats sur le terrain de la politique pure. Il entend se cantonner dans le domaine financier. Il veut combattre les projets présentés par M. Dumont, qu'il qualifie d'expédients, et il prétend démontrer que l'emprunt d'un milliard réclamé par le gouvernement n'est pas nécessaire.

Il se confirme que M. Caillaux interviendra. Il annonçait aujourd'hui à ses amis qu'il parlerait pendant une demi-heure.

Dans les milieux officiels, on affecte d'être très rassuré sur l'issue de la journée. Il suffit pour que l'attaque fasse long feu, nous dit un député ministériel, que l'on sache qu'elle est conduite par M. Caillaux.

A la Commission de l'armée

Sur la demande du ministre de la Guerre, la Commission de l'armée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine séance, le projet relatif à la nomination multiple comme sous-lieutenants des élèves de St-Cyr, en même temps que le projet de loi relatif aux croix de la Légion d'honneur destinées à l'aéronautique.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

La grève de la filature chez Pollet et fils

Nous recevons la communication suivante:

Roubaix, le 28 mai 1913.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Dans votre numéro de ce jour, vous avez reproduit les décisions prises, dans notre réunion des grévistes d'hier mardi et vous ajoutez qu'un ordre du jour a été ensuite voté, faisant allusion aux déclarations que nous avons affichées lundi dernier.

Voulez-vous avoir l'obligeance d'insérer notre réponse, vous remerciant à l'avance de votre amabilité et de votre justice.

Un groupe d'ouvrière de la filature Ch. Pollet et fils.

L'appel que nous avions adressé à nos concitoyens et à nos camarades de chez Ch. Pollet, a eu le don de calmer les dirigeants de la grève qui ont enfin laissé parler plus librement nos camarades à la réunion de mardi dernier.

Une décision très importante a pu ainsi être prise, la voici:

Lecture des concessions écrites accordées par les patrons, sera faite à la prochaine réunion, et soumises à l'approbation des ouvriers en grève.

Nous nous félicitons de ce premier succès, et nous demandons aux dirigeants, une fois lecture donnée à la prochaine réunion des concessions accordées par nos patrons, qu'il soit procédé à un *vote secret*, pour ou contre la reprise du travail, par tous les ouvriers de la filature, et non à un vote à mains levées.

Un groupe d'ouvriers de la filature Ch. Pollet et fils.

A TOURCOING

A la fabrique de bonneterie de M. Dumortier-Poissonnier, rue de l'Amiral-Courbet, vingt-deux ouvriers de diverses catégories se sont mis en grève en demandant une augmentation de salaire de cinq centimes à l'heure.

— A la filature de MM. Roelstraete et Deconinck, rue du Haze, par suite de la grève du personnel, vingt-cinq ouvrières soigneuses sont réduites au chômage.

— Chez MM. Liénart-Walier et Cie, rue Verte, quatre charretiers et quatre aides charretiers se sont joints aux 403 ouvriers de la teinturerie en grève; ils reprochent à leurs patrons de ne pas leur payer les jours de chômage comme il avait été convenu.

A HALLUIN

La grève de la tuilerie mécanique

Halluin, le 28 mai 1913.

Monsieur le Rédacteur en chef du « Journal de Roubaix » Grande-Rue, à Roubaix (Nord)

Ayant lu ce matin, dans votre numéro de ce jour, sous la rubrique « Les Grèves », que vous faisiez allusion à la grève de la Tuilerie mécanique, avec titre: « Les conséquences d'une grève, une usine fermée », le Comité de grève réuni ce matin, vous prie de vouloir bien insérer dans votre numéro de demain, et sous la même rubrique, cette réponse:

Le nombre d'ouvriers en grève est exactement de 21, au lieu de 25. Ces ouvriers, de la chambre de chauffe, mécontents d'une promesse du gérant de cette usine, datée le 28 septembre 1912, durant la dernière entrevue, solutionnant la grève alors en cours pour toute l'usine, n'en voyant pas la réalisation, et ce gérant, déclarant par lettre, le 5 avril dernier, n'en ce qui concerne l'achèvement des transformations apportées à mon matériel, je voudrais pouvoir vous fixer une date comme vous le désirez, mais cette date est impossible à prévoir; se déclarent revendiquer: 1° que leur équipe soit complétée à 25 ouvriers pour empêcher le surmenage; 2° que le salaire de 0,70 à l'heure leur soit payé pour une production limitée à 18 fours par semaine.

Le patron confia à son gérant le soin de régler ce litige, mais ayant eu une entrevue avec ce dernier qui resta intransigeant sur les demandes formulées; malgré que la délégation l'avait placé devant les conséquences qui résulteraient d'un arrêt dans le travail, qui allait inévitablement se produire si un arrangement amiable ne pouvait se conclure au cours du travail; néanmoins, le gérant resta obstiné dans son attitude, malgré qu'il lui fut fait entrevoir que tôt ou tard un accord devrait s'établir, et il ne fit aucune concession.

Devant tant d'intransigeance, la grève éclata et depuis, aucune concession patronale n'a encore été faite, malgré la modestie des revendications formulées, car enfin est-il exagéré que de demander 0,70 centimes de l'heure pour travailler et peiner dans une chambre de chauffe?

Vous dites ensuite: « Comme les grévistes ne reprennent pas le travail, M. Debeyser se décida à fermer son établissement jusqu'à une époque indéterminée. » Ceci laisse croire à vos lecteurs, que M. Debeyser prit ce te décision de son plein gré, mais pour être impartial, il y a bien de dire que, n'ayant de manipulation possible dans l'usine, les séchoirs étant pleins, et ne pouvant plus produire tant que les grévistes ne reviendront pas au travail, M. Debeyser s'est vu obligé de renvoyer le personnel de ses autres équipes, jusqu'au moment où, ayant satisfaction, les grévistes se décideraient à reprendre le travail.

Cette « époque » n'est donc « indéterminée » que jusqu'au jour où, se décidant à donner satisfaction aux grévistes, M. Debeyser pourra recommencer à produire.

Comptant sur votre bienveillance pour insérer ces quelques lignes, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le Comité de grève:

Le Commission du syndicat.

LES GRÈVES EN ITALIE

Milan, 28 mai. — Les grévistes métallurgistes ont réussi à provoquer une grève partielle des tramways et l'arrestation du principal organisateur de la grève des métallurgistes qui a été mise hors la loi. La bataille, a abouti jusqu'à une bagarre entre la police et les grévistes.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Convocations d'électeurs

Paris, 28 mai. — Les électeurs de la circonscription d'Issoudun, Indre, sont convoqués pour le 22 juin, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Dufour, décédé.

Les électeurs sénatoriaux d'Ille-et-Vilaine sont convoqués pour le 13 juillet, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Pinault, décédé.

Les prochaines élections cantonales à Valenciennes

Le Comité radical (canton Sud), a tenu une réunion sous la présidence de M. Lepes.

La candidature de M. Macarez, maire d'Haulchin, conseiller d'arrondissement sortant, a été maintenue par acclamations.

Les Ventes de Laines aux Enchères de Londres

(3e SERIE)

(De notre correspondant particulier)

La troisième série des ventes des laines coloniales aux enchères, à Londres, commença le 22 avril et se termina le 9 mai courant. Les laines portées aux catalogues des divers courtiers se répartissaient, selon les provenances, de la manière suivante:

Laines de Sydney 16.471 balles, de Queensland 10.026, de Port-Philip 13.038, d'Adélaïde 4.870, de Tasmanie 1.886, de l'Australie occidentale 9.094, de la Nouvelle-Zélande 80.490, du Cap 12.259, soit en tout 147.134 balles.

La totalité des laines présentées aux enchères s'élevait à 187.000 balles dont 139.000 furent vendues comme suit: 93.000 aux fabriques anglaises, 45.000 à celles du Continent et 1.000 balles seulement à celles des Etats-Unis. 48.000 balles invendues furent reportées à la série prochaine.

Les enchères avaient attiré un grand nombre d'acheteurs et la tendance se maintint très ferme pendant toute leur durée. La laine mérinos trouva, en général, preneurs aux cours de clôture de la série précédente. Cependant les prix pour les sortes supérieures en suint subirent un léger fléchissement. Il en fut de même des sortes inférieures qui déclinèrent de 1/2 à 3/4 de penny, par livre. Au contraire, la laine lavée, par suite de l'activité de la demande, se vendit à des cours supérieurs de 1/2 à 1 penny à ceux pratiqués aux enchères de mars.

Les prix des laines métisses furent au début favorables aux acheteurs mais, vers la fin des ventes, les cours se raffermirent et se fixèrent à peu près au même niveau qu'aux enchères antérieures. Cependant les sortes supérieures atteignirent péniblement les cours précédents. — Les laines agnelines enregistrèrent une nouvelle hausse. Les laines lavées du Cap, ainsi que les bonnes sortes en suint retrouvèrent facilement les prix pratiqués en mars dernier, mais les sortes trop chargées en suint furent d'un écoulement difficile. 14.378 balles provenant de Punta-Arenas, 620 balles du Pérou et 859 balles, des Iles Falkland ne trouvèrent preneurs qu'à des prix inférieurs de 5 p. % à ceux de mars dernier. Les sortes inférieures seules remontèrent au niveau des cours des précédentes enchères.

Voici les prix de vente des laines, en pence (0 fr. 10 cent.) et en livres (0 kg. 453 gr.), selon les provenances:

Port-Philip lavée: supérieure de 24 1/2 à 27; moyenne 22 1/2-24, inférieure 19 21 1/2; en suint: supérieure 15-16 1/2; moyenne 13-14; inférieure 8 1/2-12d.

Sydney lavée: supérieure 23 1/2-26; moyenne 20 1/2-23; inférieure 18-19 1/2d.; en suint: supérieure 14-16; moyenne 12-13 1/2; infér. 7 1/2-11d.

Queensland lavée: supér. 23 1/2-26; moyenne 20 1/23; infér. 17-19 1/2d; en suint, supér. 14-15; moyenne 11 1/2-13; infér. 8-11d.

Adélaïde lavée: supér. 21 1/2-22 1/2; moyenne 20-21; infér. 16-19d.; en suint: supér. 12-13 1/2; moyenne 10-11 1/2; infér. 7-9d.

Nouvelle-Zélande lavée: supér. 23-25; moyenne 21-22 1/2; infér. 17 1/2-20 1/2d.; en suint: supér. 14-15; moyenne 12-13 1/2; infér. 8-10 1/2d.

Tasmanie en suint: supér. 14 1/2-16; moyenne 13-14; infér. 8 1/2-12d.

Australie occidentale en suint: supér. 13-14 1/2; moyenne 10-12; infér. 7-9 1/2d.

Australie, laine métisse lavée: supérieure, 22 à 24,50; moyenne, 16 à 20,50; inférieure, 9 à 14 d.; en suit: fine supérieure, 14 à 15,50; moyenne, 13 à 14; inférieure, 10,50 à 12 d.; ordinaire supérieure, 12,50 à 13; moyenne, 11,50 à 12; inférieure, 9,50 à 10,50 d.; grossière supérieure, 12 à 12,50; moyenne, 11 à 11,50; inférieure, 9 à 10 d. Laigne agneline lavée: supérieure, 30 à 36 d.; en suint: supérieure, 13,50 à 14,50; moyenne, 11 à 12,50; inférieure, 7 à 10 d. Laine en toison lavée: supérieure, 21 à 22,50; moyenne, 19 à 20; inférieure, 11 à 18 d.; en suint: supérieure, 13,50 à 14,50; moyenne, 11 à 12,50; inférieure, 7 à 10 d.

Cap lavée: supérieure, 22,50 à 23; moyenne, 21,50 à 22; inférieure, 18 à 20,50 d.; en suint (région occidentale): supérieure, 11 à 11,50; moyenne, 9,50 à 10; inférieure 7 à 8,50 d.; (région orientale): supérieure, 9,50 à 11 d.; moyenne, 7,75 à 8,50; inférieure, 6 à 7,50 d.

Natal en suint: supérieure, 10 à 11; moyenne, 8 à 9,50; inférieure, 6,50 à 7,75 d.

Quelques lots hors série ont atteint des prix plus élevés, tels que les suivants: Port-Philip lavée de 28 à 28,50 d.; Sydney lavée, 28 à 32,50 d.; Tasmanie en suint, 17 à 18 d.; laine métisse en suint fine 16 à 16,50d.; laine lavée du Cap, 25,50 à 26 d.

La prochaine série des enchères commencera le 1er juillet.

Si une annonce de quelques lignes dit bien ce que vous désirez, elle est suffisante pour l'obtenir.

CHOCOLAT VIOLETTES DE PAQUES VICTOR VANOUTEN

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 29 mai:

Soleil: lever, 3 h. 57; coucher, 7 h. 40.
Lune: dernier quartier du 28; nouvelle le 4.
Aujourd'hui: St Maxime; demain: St Pétronand.
Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies, de 5 h. 1/2 à midi et de 3 à 8 h.
De 9 h. à 10 h. 1/2, Caisse d'épargne.
A 9 h., Tribunal de simple police.
De 1 h. à 2 h., visite à l'Hôpital.
De 2 à 4 h., visite des Musées.

Un Incendie tragique Rue Cicéron

Une jeune fille grièvement brûlée par l'explosion d'un bidon de pétrole — Vitrine de son magasin brûlée — Belles obligations réduites en cendres.

Un incendie tragique s'est déclaré, mercredi après-midi, vers 5 heures et demie, rue Cicéron, le long de la voie ferrée, près du pont des Arts.

Mlle Angèle Leliaert, âgé de 23 ans, fille de M. Camille Leliaert, repassait dans une arrière-cuisine en bois, édifiée derrière l'habitation de ses parents. Elle voulut activer le feu et versa dessus du pétrole. Le récipient dans lequel était contenu le dangereux liquide, s'enflamma brusquement et explosa. Le pétrole inonda les vêtements de la malheureuse jeune fille, qui fut rapidement transformée en torche vivante.

Le feu se serait rapidement propagé à l'arrière-cuisine et prit de grandes proportions.

Des voisins accourus s'empressèrent de porter secours à la jeune fille, pendant que d'autres prévenaient les pompiers.

Quand les flammes furent éteintes, on constata que Mlle Angèle Leliaert portait de très graves brûlures étendues au bras gauche, aux cuisses et au ventre. M. le docteur Faidherbe, informé, vint prodiguer des soins à la victime et ordonna son transfert d'urgence à l'hôpital de la Fraternité.

Cependant, les pompiers s'étaient rendus en toute célérité rue Cicéron. Ils combattirent énergiquement les flammes. L'incendie s'était communiqué à l'arrière-cuisine, également en bois, de l'habitation portant le numéro 2 de la même rue et occupée par M. Auguste Campe. Ces deux dépendances des maisons furent la proie des flammes, ainsi que tous les ustensiles de ménage et meubles qu'elles occupaient. Les flammes avaient en outre dévoré les portes et volets des maisons occupées par MM. Leliaert et Campe. De plus, la toiture d'une dépendance de la maison portant le numéro 1, avait souffert du feu.

Les dégâts sont assez importants. Outre les dépendances incendiées, les provisions de charbon des deux maisons voisines ont été en partie consumées.

Dans le bâtiment où le feu s'est déclaré, par suite de l'explosion du récipient contenant le pétrole, le feu a détruit une boîte en fer blanc contenant huit obligations de la ville de Bruxelles et huit obligations de la ville d'Anvers.

M. Barthouil, commissaire de police du 2e arrondissement, a procédé à l'enquête d'usage.

Mort d'un ancien légionnaire

Un ancien soldat de la légion étrangère, M. Joseph Van den Broeck, âgé de 39 ans, né à Malines, actuellement employé de commerce, domicilié rue du Fontenoy, 169, vient de mourir à l'hôpital de la Fraternité.

Le défunt était titulaire de la médaille coloniale, avec agrafe Haut-Guir. Son brevet de pension de retraite attestait qu'il avait servi la France pendant seize ans, dix mois et un jour. Son premier engagement à la légion, pour une durée de cinq ans, date du 28 mai 1894. La période accomplie, M. Van den Broeck rengagea également pour cinq ans, le 5 juin 1899. Il contracta un deuxième rengagement de cinq ans le 4 novembre 1904.

Ces trois congés de service militaire totalisés, donnaient droit à ce soldat à une retraite. Il contracta néanmoins un rengagement de deux ans, dans l'espoir de recevoir la médaille militaire: Il fut libéré par anticipation le 5 septembre 1911.

Dufant les longues années qu'il passa dans la vaillante armée d'Afrique, M. Van den Broeck eut l'occasion de participer à de nombreuses campagnes. Son livret militaire renseigne, outre les campagnes d'Algérie, qu'il a séjourné au Tonkin, du 10 juillet 1895 au 18 mars 1899 et du 3 octobre 1900 au 24 mars 1904.

Il fit partie, du 7 décembre 1905 au 16 mai 1906, d'une colonne dans la région saharienne. Du 6 mars 1908 au 10 juillet de la même année, il fit partie des troupes participant aux opérations militaires sur les confins algéro-marocains.

M. Joseph Van den Broeck possédait des certificats attestant qu'il avait pris part à l'assaut du mameion d'El Menabah, le 16 avril 1908 et que, durant deux ans, il avait rempli les fonctions d'aide pharmacien à l'ambulance d'Ha-Giang (Indo-Chine).

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX du jeudi, 29 mai 1913

N° 94.

Le Brosseur Noir

DRAME DES TÉNÈBRES D'AFRIQUE

Par Armand de LANROSE

VIII.

Seul, habillé comme un colon, un tranquant quelconque, et malgré tout ce qu'on avait pu lui dire, le commandant s'était donc lancé à la poursuite d'Ali.

D'un Ali dont lui seul aussi, à part ce qu'il avait été obligé de révéler à ses supérieurs pour en obtenir les autorisations nécessaires, connaissait la véritable qualité.

Le déserteur, le révolté, l'organisateur de palabres, le voleur de femmes s'était laissé donner un nom de guerre qui le dépeignait bien et marquait ses œuvres: *L'Homme des Routes*.

Cela voulait dire l'homme qui vient de loin et qui va loin, qui court, qui vend et qui achète, qui voit et qui peut, qui est ici et qui est là.

Une route chez les Noirs, dans la brousse ou dans la forêt équatoriale, ce n'est point un chemin établi, organisé praticable, puisqu'il n'y en a pas où que celui qui a été tracé aujourd'hui ne le sera plus demain.

La route ce sont ceux qui voyagent, ceux qui marchent, et qui par conséquent la font en circulant, la route c'est la caravane.

Les gens prennent le nom de la chose.

Ali était donc l'*Homme des Routes*.

Et la tête de l'*Homme des Routes* était mise à prix.

Tous les administrateurs ou chefs de postes avaient reçu l'ordre de l'arrêter; une récompense avait été promise aux indigènes qui le livreraient.

Il avait donc disparu.

Mais tous ceux qui espéraient se signaler en mettant la main dessus ou battre monnaie avec sa peau n'avaient point absolument perdu sa piste.

Elle remontait le Congo, cette piste, et s'enfonçait là-bas vers le nord-est.

S'était-il fondu avec une caravane plutôt de l'est, allant vers le Nil, ou avec une plutôt du nord, allant vers le Sahara?

On ne savait pas.

Le commandant estima que son ennemi n'était point allé si loin.

Qu'il se cachait momentanément, mais pour reparaître à l'heure opportune.

Et il retrouva des traces de son passage, s'y élança.

Toujours sans faire part à personne de ses desseins, de ses suppositions, sans demander l'aide de qui que ce fût.

Comme le fugitif avait déjà mis de grandes distances entre lui et le théâtre de ses dernières opérations, il aurait dû se rassurer, se reposer.

Mais non, ainsi que le gibier poursuivi il sentait d'instinct que l'on était à ses trousses.

Et il s'enfonçait toujours plus haut et plus loin dans les régions où l'Européen n'a point mis ou guère mis les pieds.

Parfois l'officier désespérait de l'atteindre.

Il retrouvait les places de son campement, son foyer, les restes de ses aliments, la caverne où il s'était mis à l'abri de l'orage, l'empreinte de ses pas, les coups de sa machette sur les arbres, sa trouée au travers des lianes, des fougères.

Mais le déserteur était déjà loin.

Enfin il choisit comme quartier temporaire une contrée abondante en fruits, en gibier, en poisson, sur les bords d'un grand lac et s'y arrêta.

Un soir, à la nuit tombante, le commandant, qui ne s'avançait plus qu'avec d'infinies précautions, l'aperçut, grâce à ses jumelles, monté sur une pirogue et pêchant.

Il se cacha et attendit les ténèbres.

Aussi bien pour chasser les moustiques que pour faire cuire son repas, Ali alluma du feu.

Un feu à peine visible et plutôt une fumée.

Fumée qui l'enveloppait et lui voilait en même temps les objets environnants.

M. Deval se rapprocha encore, toujours davantage, à la faveur de ce rideau.

L'instant était solennel.

Qu'allait-il arriver?

L'officier n'était point resté debout; il rampait au rez